

Assemblée générale le samedi 1^{er} juin 2024 A l'Hôtel LE SPLENDID – 2 Cours de Verdun – 40100 Dax (Landes)

Bulletin d'Inscription
à retourner avant le 31 mars 2024



Christian Damon – 136 rue des Mouises – 45130 BACCON
Tél : 02 38 80 79 22 – mail : damon.asf@orange.fr

NOM de l'adhérent (en lettres majuscules) : Prénom :
Accompagnant : Nom Prénom :
Adresse :
Tél. : E-mail :

Repas ou journée **avec hébergement**

Forfait 1 : du jeudi 30 mai pour le dîner au samedi 1^{er} juin après l'Assemblée générale (2 jours en pension complète)

ou

Forfait 2 : du jeudi 30 mai pour le dîner au dimanche 2 juin après le petit-déjeuner (2 PC+1 nuit en ½ pension)

Ces forfaits ne sont ni modulables, ni modifiables. Merci de lire attentivement les conditions d'annulation ci-jointes.

	Chambre individuelle (- 30% déjà appliqué)	Chambre partagée (- 50% déjà appliqué)	Chambre double ou twin (- 30% déjà appliqué)	
Forfait 1	<input type="checkbox"/> 1 pers : 253 €	<input type="checkbox"/> 1 personne : 143 €	<input type="checkbox"/> 2 pers : 394 €	Montant dû €
Forfait 2	<input type="checkbox"/> 1 pers : 356 €	<input type="checkbox"/> 1 personne : 197 €	<input type="checkbox"/> 2 pers : 544 €	Montant dû €
Total à payer (1)			 €

ou

Repas ou journée sans hébergement (- 30% appliqué) (Hébergement extérieur : gîte, chambre d'hôte, camping-car, famille, etc.)

Dates	Nombre de personnes	Prix/personne	Total à payer
Jeudi 30 mai (dîner)	x 19 € €
Vendredi 31 mai (salle + pauses + déjeuner)	x 28 € €
Vendredi 31 mai (dîner de Gala)	x 22 € €
Samedi 1^{er} juin (salles + pauses + déjeuner)	x 28 € €
Total à payer (2)		 €

Total général (1) ou (2)

..... €

* cocher la case correspondante

suite page suivante



Comme les années précédentes et pour faciliter l'accès au congrès du plus grand nombre, l'ASF prend en charge une partie des frais de séjour ou de restauration des participants (30%) !

CONDITIONS D'ANNULATION

La facturation étant faite sur la base des prestations commandées pour la totalité du séjour, le participant est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation ci-après.

En effet, les dispositions antérieures n'étant plus applicables (annulation à n'importe quel moment et sans aucune pénalité !), nous vous demandons d'être vigilant quant aux annulations non justifiées par une raison médicale ou de première urgence.

Tout séjour commencé mais interrompu, quel que soit le motif de cette interruption, est également considéré comme une annulation de séjour.

En cas d'interruption du séjour, l'intégralité du prix TTC pour l'ensemble du séjour convenu, sera encaissé. **Un recours sera possible uniquement pour raison de santé, sur présentation d'un justificatif.**

CONDITIONS D'ANNULATION OU DE MODIFICATION

Le jour de la réception de l'annulation et le premier jour du voyage ou du séjour sont compris dans le décompte des délais.

Pour tout séjour en France, sur la base d'un contrat "Groupes", l'annulation partielle d'un ou plusieurs participants ou totale du séjour entraîne l'application des indemnités suivantes :

• Annulation du séjour par un participant

Toute annulation totale ou partielle entraîne les frais suivants :

- Plus de 91 jours avant le début du séjour : 5% du montant de la réservation annulée
- Entre 90 et 61 jours avant le début du séjour : 20% du montant de la réservation annulée
- Entre 60 et 15 jours avant le début du séjour : 50 % du montant de la réservation annulée
- A moins de 15 jours avant le début du séjour : 100% du montant total de la réservation annulée

En cas de retenue, le chèque initial sera remis à l'encaissement comme prévu et un chèque du montant du remboursement vous sera envoyé par la suite après l'établissement de la facture finale par l'hôtel au plus tôt fin juin.

• Départ anticipé et arrivée retardée

Tout séjour écourté par un ou plusieurs participants ne donnera lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation pour raison de santé, l'ASF pourra envisager un remboursement du séjour sur présentation par le participant d'un justificatif médical, conformément aux conditions ci-dessus énumérées.

Je reconnais avoir pris connaissance des présentes conditions d'annulation avant de m'inscrire.

Date :

Nom, prénom :

Signature :

Rédiger le chèque à l'ordre de : **Association des Sclérodermiques de France (ASF)**

(le chèque sera déposé à la banque à partir du **20 avril 2024**)

Retourner **le bulletin de participation (dûment rempli et signé) + le chèque avant le 15 mars 2024**, à :

Christian DAMON – 136 rue des Mouises – 45130 BACCON

Tél : 02 38 80 79 22 - mail : damon.asf@orange.fr

Pour tous renseignements pratiques quant à l'organisation de ces journées, merci de contacter :

Nathalie Gwozdecki - asf.nathalie@orange.fr